

Commission des finances publiques

Séance publique du 29 octobre 2019

**Consultations particulières et auditions publiques portant
sur le projet de loi no 37, Loi visant principalement à instituer
le Centre d'acquisitions gouvernementales
et Infrastructures technologiques Québec.**

Allocution du sous-vérificateur général, M. Serge Giguère

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et Président du Conseil du trésor,

Madame, Messieurs, les membres de la Commission,

C'est avec plaisir que le Vérificateur général du Québec répond à
l'invitation de la commission de participer aux auditions publiques
concernant le projet de loi no 37.

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent : madame Christine Roy, vérificatrice générale adjointe et madame Moïsette Fortin, directrice d'audit.

Étant donné les travaux que nous avons menés au cours des dernières années portant sur les services partagés et sur les technologies de l'information, nous avons un intérêt tout particulier envers le projet de loi présentement étudié.

Mes commentaires sont regroupés en 4 thèmes, soit, le champ d'intervention du Centre d'acquisitions gouvernementales, les enjeux spécifiques aux technologies de l'information, la gouvernance des nouvelles entités et, finalement, leur impact potentiel sur le fonctionnement des marchés publics.

Champ d'intervention du Centre d'acquisitions gouvernementales

Par rapport au modèle du CSPQ, nous comprenons que le champ d'intervention du Centre d'acquisitions sera plus étendu étant donné qu'il couvrira aussi le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.

Lors de nos audits précédents, nous avons constaté des lacunes liées à la gouvernance en matière d'acquisitions et au processus d'acquisition du CSPQ. Ces lacunes l'empêchaient d'atteindre son objectif de devenir une référence incontournable et reconnue en matière d'acquisitions de biens et de services et en gestion de contrats.

Étant donné l'influence qu'il aura sur le fonctionnement des marchés publics, le nouveau Centre devra obtenir rapidement de meilleurs résultats à ces égards.

L'exigence d'établir un plan des acquisitions gouvernementales est un bon point de départ, car il pourrait pallier des faiblesses que nous avons observées. Pour ce faire, ce plan devra permettre une compréhension uniforme du modèle d'affaires du Centre, de sa stratégie de mise en œuvre et de la qualité recherchée dans la prestation de services.

Nous comprenons que la détermination des biens et services pour lesquels les entités devront obligatoirement recourir au Centre sera établie ultérieurement par le président du Conseil du trésor ou par les ministres responsables des réseaux. Il est aussi prévu que le président du Conseil du trésor peut déterminer les cibles d'acquisition. Une information de gestion complète et de qualité sera donc essentielle pour qu'ils puissent remplir leurs obligations en la matière.

Dans nos travaux antérieurs, nous avons relevé l'incapacité du CSPQ à se doter de l'information de gestion nécessaire pour démontrer la pertinence et la valeur ajoutée de ses interventions.

L'information de gestion du Centre nouvellement créé devra permettre d'évaluer régulièrement sa performance, notamment quant à la qualité de ses services, à son efficience et aux économies générées par ses activités.

De plus, le fait de rendre obligatoire l'utilisation du Centre ne suffira pas à assurer son efficacité. Le Centre devra démontrer sa valeur ajoutée afin d'obtenir l'adhésion de ses clients. Pour ce faire, il devra être en mesure de les appuyer dans la définition des besoins, de les orienter dans les modes d'acquisition et surtout, de développer une culture de partenariat avec ses clients pour établir une offre de service adaptée.

De même, en intégrant les établissements des réseaux dans son champ d'intervention, le Centre traitera avec des clientèles dont les enjeux et les réalités sont très diversifiés.

Il devra donc faire preuve d'agilité et de flexibilité afin de s'adapter aux enjeux de chacun et d'être en mesure de répondre à leurs besoins. Bien sûr, l'économie est un volet important, mais il sera tout aussi essentiel de s'assurer de la qualité des produits et de la rapidité à livrer les biens et services requis.

À titre d'illustration, il suffit de penser à certaines fournitures médicales pour lesquelles le coût ne doit pas être nécessairement le principal critère considéré.

Enfin, en cette période de rareté de main-d'œuvre qualifiée, il ne faudra pas négliger l'importance du défi de mobilisation des

ressources qui découlera de la fusion de plusieurs services partagés ayant des cultures et des façons de faire fort différentes.

Enjeux en technologies de l'information

Il est évident que les enjeux associés à la gestion des technologies de l'information font partie des plus importants auxquels la fonction publique sera confrontée dans les prochaines années.

Que ce soit la protection des renseignements, le développement des infrastructures technologiques ou la gestion des contrats octroyés dans ce domaine, les entités font face à plusieurs défis.

Le projet de loi vise notamment la concentration et le développement d'une expertise interne en infrastructures

technologiques, ce qui peut présenter certains avantages.

Toutefois, quelques mises en garde s'imposent.

D'abord, il faudra s'assurer d'un partage clair des responsabilités entre les divers acteurs, soit les organismes publics, le dirigeant principal de l'information et Infrastructures technologiques

Québec, et d'une compréhension uniforme de ces responsabilités.

En effet, plus il y a d'intervenants, plus il est difficile de rendre chacun imputable des résultats obtenus.

Ensuite, la gestion des contrats en technologies de l'information a été le talon d'Achille du gouvernement au cours des dernières années.

Nous avons démontré à quelques reprises la difficulté des entités, dont le CSPQ, à favoriser la libre concurrence, à partager les

risques avec les fournisseurs et à faire respecter les clauses contractuelles.

Enfin, l'intention de développer une expertise interne en infrastructures technologiques ne sera pas suffisante pour corriger les lacunes relevées dans nos précédents rapports.

Il faudra que le dirigeant principal de l'information dresse le portrait complet de la situation pour savoir d'où l'on part et où l'on veut aller. Ce portrait, que nous attendons depuis plusieurs années, lui permettra de suivre et d'apprécier dans quelle mesure les organismes publics détiennent les compétences nécessaires pour mener à terme leur mission.

De plus, la politique gouvernementale de main-d'œuvre en technologies de l'information devra être déployée.

Mode de gouvernance des entités

Notre analyse du projet de loi a soulevé certains questionnements concernant le mode de gouvernance des nouvelles entités et la reddition de comptes de celles-ci.

La création de comités de vérification pour le Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que pour Infrastructures technologiques Québec est un point positif. Toutefois, les modalités de leur fonctionnement nous semblent perfectibles.

D'une part, en l'absence de conseil d'administration, nous nous demandons de qui relèveront ces comités pour s'assurer qu'ils sont suffisamment indépendants. D'autre part, les fonctions qui leur sont déléguées nous semblent limitées par rapport au fonctionnement habituel d'un comité de vérification.

Par ailleurs, le projet de loi ne prévoit pas explicitement que les entités créées déposeront un rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale dans un délai déterminé afin de rendre compte de leur performance.

Cela est d'autant plus important en ce qui concerne les informations financières d'Infrastructures technologiques Québec et de son fonds. En effet, la première entité n'aura pas d'états financiers audités puisqu'elle est un organisme budgétaire.

Fonctionnement des marchés publics

En terminant, nous croyons important de sensibiliser les parlementaires à la question du fonctionnement des marchés publics.

Nous avons soulevé dans le passé des préoccupations quant à la capacité du CSPQ de maximiser le libre jeu de la concurrence, de tenir compte de l'impact économique régional ainsi que des enjeux de développement durable.

Lors du suivi de nos recommandations, nous avons constaté que l'entité progressait de manière satisfaisante sur certains de ces points.

Nous insistons cependant sur l'importance qui devra être accordée à ces trois enjeux, étant donné le regroupement de plusieurs entités de services partagés.

En effet, cela entraîne un risque accru de concentration des acquisitions pouvant nuire au fonctionnement de certains marchés locaux et à la capacité de petits et moyens fournisseurs à y trouver leur place.

Je suis maintenant disponible pour répondre à vos questions.